

Siège départemental,
11 avenue Edouard VII, 64000 Pau
<https://bordeaux.snes.edu/-Snes-Pyrenees-Atlantiques>

☎ : 06-85-34-15-07
☎ : 06-79-76-77-09
snes-64@bordeaux.snes.edu

Pau, le 14 janvier 2019

➤ Préparation de rentrée

Vous avez probablement déposé l'heure d'information syndicale le 17 Janvier. Le SNES demande, à l'issue des débats que les collègues fassent une photo devant un panneau revendicatif (contre la réforme du lycée, contre la faiblesse des moyens, contre les suppressions de postes ...). Les photos doivent être envoyées secgene2@snes.edu et pour notre site snes-64@bordeaux.snes.edu

Vous pouvez récupérer du matériel sur le site du SNES (tracts, lettre aux ministre, pétition, argumentaires ...) www.snes.edu/STOPMEPRIS.html

Le CTA a lieu le lundi 21 janvier avec un groupe de travail le mardi 15 janvier. Le CTA devrait donner les moyens aux départements pour la rentrée prochaine.

Le CTSD a lieu le mardi 5 février. Il s'agit dans le département de la déclinaison des moyens académiques. Nous réfléchissons à un éventuel boycott de cette instance, dans la mesure où nulle discussion n'est possible. L'inspection d'académie distribue les moyens sans concertation.

Dans les lycées, les chefs d'établissement invitent les collègues de différentes disciplines à se réunir pour se concerter sur la manière de répartir les heures des enseignements de spécialité. Nous tenons à préciser que les discussions doivent concerner le champ purement pédagogique et disciplinaire. Nous n'avons pas à entrer dans des discussions portant sur les créations, le maintien ou les suppressions des postes. Ces questions doivent être traitées par les chefs d'établissement dont c'est la responsabilité.

➤ Appel intersyndical à la grève le jeudi 24 janvier

Les organisations lycéennes UNL et FIDL et syndicales CGT Educ'action - SNES, SNEP, SNUEP, SNETAP de la FSU - Sud Éducation - SNCL FAEN - CGT AGRI, SIES dans la poursuite des actions déjà menées et en convergence avec les actions menées dans l'enseignement supérieur, entendent amplifier ensemble la mobilisation.

Elles appellent les personnels à une mobilisation passant par des actions diversifiées (organisation de rencontres avec les parents et élèves, motions en CA, interpellations des élus etc.). Dans ce cadre, elles appellent lycéens et personnels à une journée nationale d'actions le 17 janvier, afin de construire une grève massive le 24 janvier pour :

- le retrait de la réforme des lycées, du baccalauréat et de Parcoursup,
- l'abandon du projet de service national universel,
- l'arrêt des suppressions de postes,
- l'augmentation des salaires,

- le respect de la liberté d'expression et de manifestation.
Elles invitent les assemblées générales à débattre des suites de l'action.
Elles proposeront cette grève à l'ensemble des organisations syndicales.

➤ **Menace sur la liberté d'expression du personnel enseignant**

Nous avons décidé d'initier une pétition pour dénoncer l'article 1 du projet de loi "pour une école de la confiance".

Cet article vise à inscrire dans la loi une obligation de réserve qui n'existe pas aujourd'hui. Nous rappelons donc notre attachement aux statuts et à la loi qui obligent les personnels de l'Education nationale (comme tout fonctionnaire) à se conformer aux instructions (art. 28) aux obligations de discrétion, au secret professionnel (art. 26), à la neutralité (art. 25) mais pas à la réserve.

Ci-dessous, le lien pour **signer et faire signer massivement cette pétition** (site, publication, etc...).

Elle est à la « une » du site de la FSU : <https://liberte-expression.fsu.fr/>

➤ **Cadeau ministériel pour 2019**

La modification du décret pour imposer la 2ème heure supplémentaire obligatoire est imminente. Aucune information sur une éventuelle bonification.

Le ministère annonce ainsi une amélioration de notre pouvoir d'achat (travailler plus et gagner plus ... mais à la sueur de son front !).

➤ **Prime d'activité**

Les stagiaires non reclassés ont le droit à la prime d'activité. Il faut se rendre sur le site de la Caisse d'allocations familiales pour effectuer la demande.

La France est un pays développé dans lequel des fonctionnaires de catégorie A peuvent percevoir un revenu tellement faible qu'il leur ouvre des droits à la prime d'activité.

N'hésitez pas à nous contacter pour animer des heures d'information syndicale ou des réunions avec les parents d'élèves concernant la mise en œuvre de la réforme du lycée.

Erwan DAVID,
secrétaire départemental